

Date de convocation : 20 mars 2025

Date d'affichage : 20 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

L'an **deux mil vingt-cinq**, le mardi **premier avril** à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de de M. BAPTISTA Paulo, Maire.

Etaient présents : M. COUBARD Anthony, COUTARD Franck, GRUAU Francis, LEBOUCHER Grégory, MARTIN Romuald, Mmes AGIN Christine, GOULARD Aurélie, GUERRIER Mathilde, GUILLET-ALANIC Emilie, LOUVEAU Béatrice.

Absents excusés : M. DULUARD Alexandre, REYNAERT Johan.

Secrétaire de séance : Mme AGIN Christine

Le conseil municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour :

1. VALIDATION DU PV DU 6 MARS 2025,
2. DUREE AMORTISSEMENT TRAVAUX ASSAINISSEMENT RUE DES ECHELLES,
3. **ASSAINISSEMENT :**
 - approbation du compte administratif et du compte de gestion 2024,
 - affectation des résultats 2024,
 - vote du budget primitif 2025,
4. **COMMUNE :**
 - approbation du compte administratif et du compte de gestion 2024,
 - affectation des résultats 2024,
 - vote du budget primitif 2025,
5. AUTORISATION VIREMENT DE CREDITS A HAUTEUR DE 7,5 %,
6. AUTORISATION POUR EMPRUNT OU PRÊT RELAIS,
7. TAXES DIRECTES LOCALES : vote des taux d'imposition pour 2025
8. SUBVENTIONS : année 2025
9. DIVERS

M. le Maire demande à l'ensemble des élus s'il est possible d'ajouter à l'ordre du jour le devis de la société Chapron pour le raccordement à l'assainissement collectif de la parcelle AA 112. L'ensemble des élus valide l'ajout de ce point.

L'ensemble des membres présents ont validé le compte rendu du 6 mars 2025.

DEVIS RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Délibération n° 2025-04-13

Après en avoir discuté longuement, les élus ont décidé de valider (10 pour, 1 contre (Mme AGIN) et 1 abstention (Mme BRIFFAULT)) le devis de la Société Chapron pour un montant HT de 27 656.00 € soit un TTC de 33 187.20 € pour le raccordement à l'assainissement collectif de la parcelle AA 112. Les crédits seront prévus au budget 2025.

Le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement de ces travaux à 30 ans.

M. le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

BUDGET ASSAINISSEMENT – durée des amortissements des immobilisations**Délibération n° 2025-04-14**

Pour compléter la délibération 2023-12-038 concernant les travaux de raccordement à l'assainissement collectif rue des échelles, le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement à 30 ans (n° inventaire 11).

Le conseil municipal prévoit les crédits aux budgets 2025 et suivants.

M. le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

COMPTE ADMINISTRATIF année 2024 – Budget Assainissement**Délibération n° 2025-04-15**

Sous la présidence de Madame BRIFFAULT, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Paulo BAPTISTA, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, et qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés	0,00 €	75 860,70 €	0,00 €	3 754,83 €	0,00 €	79 615,53 €
Opérations l'exercice	26 314,20 €	22 220,67 €	34 523,11 €	12 651,00 €	60 837,31 €	34 871,67 €
TOTAUX	26 314,20 €	98 081,37 €	34 523,11 €	16 405,83 €	60 837,31 €	114 487,20 €
Résultats	0,00 €	71 767,17 €	18 117,28 €	0,00 €	18 117,28 €	71 767,17 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	71 767,17 €	18 117,28 €	0,00 €	0,00 €	53 649,89 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2024.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ANNÉE 2024 – Budget Assainissement**Délibération n° 2025-04-16**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT exercice 2024 – Budget Assainissement

Délibération n° 2025-04-17

I - Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de **fonctionnement** de 71 767.17 € se décomposant ainsi :

a) au titre des exercices antérieurs : + 75 860.70 €
b) au titre de l'exercice arrêté : - 4 093.53 €
c) soit un résultat à affecter : + 71 767.17 €

II - Considérant que le besoin de financement de la section d'Investissement est le suivant :

a) solde d'exécution de la section d'Investissement hors restes à réaliser du compte administratif : + 3 754.83 €
b) solde des restes à réaliser en Investissement : - 21 872.11 €

III - L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2024 soumise à votre approbation est donc la suivante :

a) Besoin à couvrir (1068) : + 18 117.28 €
b) Report d'excédent de fonctionnement (002) : + 53 649.89 €
c) Report déficit d'Investissement (001) : - 18 117.28 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF ANNEE 2025 – Budget Assainissement

Délibération n° 2025-04-18

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- votent le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement : 86 705.24 €
Section d'Investissement : 65 529.28 €

- autorisent M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

- Donnent à l'ordonnateur la possibilité d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7.5%.

COMpte ADMINISTRATIF année 2024 – Budget Commune**Délibération n° 2025-04-19**

Sous la présidence de Madame BRIFFAULT, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Paulo BAPTISTA, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, et qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés	0.00 €	446 535.77 €	17 766.14 €	0.00 €	17 766.14 €	446 535.77 €
Opérations l'exercice	398 477.87 €	537 994.26 €	59 340.84 €	28 112.01 €	457 818.71 €	566 106.27 €
TOTAUX	398 477.87 €	984 530.03 €	77 106.98 €	28 112.01 €	475 584.85 €	1 012 642.04 €
Résultats de clôture	0.00 €	586 052.16	48 994.97 €	0.00 €	48 994.97 €	586 052.16 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	30 365.84 €	0.00 €	30 365.84 €	0.00 €
TOTAUX CUMULÉS	0.00 €	586 052.16 €	79 360.81 €	0.00 €	0.00 €	506 691.35 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2024.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2024 – Budget Commune**Délibération n° 2025-04-20**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT exercice 2024 – Budget Commune

Délibération n° 2025-04-21

I - Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de **fonctionnement** de 586 052.16 € se décomposant ainsi :

- a) au titre des exercices antérieurs : + 446 535.77 €**
b) au titre de l'exercice arrêté : + 139 516.39 €
c) soit un résultat à affecter : + 586 052.16 €

II - Considérant que le besoin de financement de la section d'Investissement est le suivant :

- a) solde d'exécution de la section d'Investissement hors restes à réaliser du compte administratif : - 31 228.83 €**
b) solde des restes à réaliser en Investissement : - 30 365.84 €

III - L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2024 soumise à votre approbation est donc la suivante :

- a) Besoin à couvrir (1068) : + 79 360.81 €**
b) Report d'excédent de fonctionnement (002) : + 506 691.35 €
c) Report déficit d'Investissement (001) : - 48 994.97 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF ANNEE 2025 – Budget Commune

Délibération n° 2025-04-22

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- votent le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : 991 727.67 €**
Section d'Investissement : 852 345.87 €

- autorisent M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.
- Donnent à l'ordonnateur la possibilité d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7.5%.

CHOIX DU MODE DE FINANCEMENT - Emprunt ou prêt relais

Délibération n° 2025-04-23

M. le Maire a présenté l'analyse financière que le Conseiller aux Décideurs Locaux de la trésorerie de Conlie a réalisé pour nous permettre de choisir entre un prêt relais et un prêt classique.

Au vu des résultats financiers de la commune et des dépenses à prévoir, la commune à le choix entre un prêt relais de 150 000 € sur 3 ans avec remboursement par anticipation ou un prêt classique de 150 000 € sur 15 ans.

Après en avoir délibéré, les élus (10 pour et 2 contre (Mme Agin et Mme Briffault)) :

- retiennent le choix du prêt relais de 150 000 € sur 3 ans avec remboursement anticipé,
- autorisent M. Le Maire à consulter les établissement prêteurs,
- autorisent M. le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

TAXES DIRECTES LOCALES année 2025

Délibération n° 2025-04-24

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le niveau des ressources fiscales directes locales.

Le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 sont les suivants :

- | | |
|---------------------------------|---------|
| - taxe foncière sur le bâti | 35.52 % |
| - taxe foncière sur le non bâti | 29.01 % |
| - taxe d'habitation | 16.94 % |

BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTIONS année 2025

Délibération n° 2025-04-25

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

- A l'unanimité

Génération mouvement de Brains sur Gée	500 €
APE du SIVOS de la Gée	250 €
Don du sang (Brûlon)	100 €
US Coulans-La Quinte	200 €

- M. COUTARD Franck, M. LEBOUCHER Grégory et Mme GUITTET-ALANIC Emilie, membres de Brains Animation, ne prennent pas part au vote. Avec 9 voix pour.

Association Brains Animation 1 200 €

Montant total des subventions versées pour 2025 : **2 250 €**

Il n'a pas été attribué de subvention aux autres demandes présentées.

BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTION année 2025 AU CCAS

Délibération n° 2025-04-26

Après en avoir délibéré et conformément au budget primitif 2025 de la commune, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 4 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Brains sur Gée.

DIVERS

Mme BRIFFAULT Agnès fait un retour de LBN communauté concernant le budget voirie qui a augmenté de 100 000 € par rapport à l'année dernière, en ce qui concerne le fauchage des routes, le budget s'élève à 265 000 €.

Mme BRIFFAULT Agnès fait savoir que la journée argent de poche aura lieu le mercredi 16 avril, le matin, il est demandé à Mathilde GUERRIER de préparer l'affiche et de faire une diffusion sur les réseaux de la commune.

M. GRUAU Francis signale que l'éclairage public fonctionne aléatoirement, il serait allumé en journée.

Pour rappel, l'éclairage public du « bourg » est réglé selon un horaire et pas en fonction du soleil. Les horaires ont été corrigés comme suit, allumage de 6h30 à 7h30 et de 21h à 22h. Ils seront remis à jour en mai en fonction des heures de lever et coucher du soleil.

M. COUTARD Franck demande s'il est prévu que les ragondins soient piégés sur la Gée. M. BAPTISTA va se renseigner à la communauté de communes et nous allons prendre contact avec le Syndicat Mixte Vègre Deux-Fonts Gée.

Mme LOUVEAU Béatrice indique que 4 nouvelles cavurnes ont été installés au cimetière en prolongement de celles déjà existantes, elle va voir avec Rémi pour le support à arrosoir (avec des objets recyclés).

En ce qui concerne le syndicat d'eau Brains Souligné, Mme LOUVEAU Béatrice fait savoir que les syndicats d'eau étant trop nombreux, il va être nécessaire de faire des regroupements. Une rencontre avec le SIDERM et une avec le SMAEP L'Aunay la Touche vont être organisées pour permettre au syndicat de choisir avec quel syndicat effectué ce regroupement.

Mme GUITTET ALANIC Emilie informe que M. Pouget relance pour l'annexe aux statuts du Sivos.

A ce sujet, M. BAPTISTA Paulo souhaite ajouter qu'il a participé à un rendez-vous en visio avec la sous-préfète et le maire d'Amné. La Sous-préfète a bien compris la problématique des 2 communes (Amné en Brains) et propose que les communes de Brains et Amné se mettent d'accord sur les points à modifier sur la 1^{ère} annexe proposée par Coulans.

Mme AGIN Christine et une élue d'Amné vont faire le point et proposer une nouvelle annexe qui devra être validée par les 3 communes en conseil municipal.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h10

Prochaine réunion du conseil Municipal prévue le 6 mai 2025

REPERTOIRE

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le Préfet : le 08/04/2025.
- publication : le 08/04/2025

Date	N° (1)	N° (2)	Thème nomenclature	Objet	Page
01/04/2025	2025-04-13	1.3	Convention de mandats	Devis de raccordement assainissement collectif	2025-010
01/04/2025	2025-04-14	7.10	Finances – Divers	BUDGET ASSAINISSEMENT – durée des amortissements	2025-011
01/04/2025	2025-04-15	7.1.2	Délibérations afférentes aux documents budgétaires	Compte administratif année 2024 – budget assainissement	2025-011
01/04/2025	2025-04-16			Approbation du compte de gestion année 2024 – budget assainissement	2025-011
01/04/2025	2025-04-17			Affectation du résultat exercice 2024 – budget assainissement	2025-012
01/04/2025	2025-04-18			Budget primitif année 2025 – budget assainissement	2025-012
01/04/2025	2025-04-19			Compte administratif année 2024 – budget commune	2025-013
01/04/2025	2025-04-20			Approbation du compte de gestion année 2024 – budget commune	2025-013
01/04/2025	2025-04-21			Affectation du résultat exercice 2024 – budget commune	2025-014
01/04/2025	2025-04-22			Budget primitif année 2025 – budget commune	2025-014
01/04/2025	2025-04-23	7.3.4	Emprunt autres	Choix du mode de financement - emprunt ou prêt relais	2025-014
01/04/2025	2025-04-24	7.2.1	Vote des taux de fiscalité locale	Taxes directes locales année 2025	2025-015
01/04/2025	2025-04-25	7.5.2	Subventions aux associations	Subventions année 2025	2025-015
01/04/2025	2025-04-26	7.5.3	Subventions autres	Subvention année 2025 au CCAS	2025-015

SIGNATURES

Le Maire
BAPTISTA Paulo

La Secrétaire de séance
Mme AGIN Christine